



DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES



cndp
Commission particulière
du débat public
Projet de parc éolien
en mer des Deux Côtes

Réunion de proximité
1^{er} juillet 2010 – Ault

Programme de la réunion

- **Présentation des enseignements tirés des 6 premières réunions**

Echanges avec le public

La CPDP

- **Les propositions du maître d'ouvrage**

Echanges avec le public

**La
Compagnie
du Vent**

- **Présentation des impacts locaux du projet**

Echanges avec le public

**La
Compagnie
du Vent**

Le débat public

La saisine de la CNDP

- **La Compagnie du vent a saisi la CNDP : son projet dépasse le seuil fixé par décret (300 M€)**
- **La Commission nationale du débat public (CNDP)**
 - **est chargée de « veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement d'intérêt national »**
 - **décide ou non de l'organisation du débat public en fonction des enjeux socio-économiques du projet et de son impact sur l'environnement et le territoire**
 - **nomme le président puis les membres de la Commission particulière du débat public (CPDP), pour organiser le débat **en toute indépendance et neutralité****

Le débat public : objectifs et suites

- **Objectifs : permettre au public de**

- s'informer sur le projet
- obtenir des réponses à ses questions
- donner son avis sur l'éolien en mer et débattre des caractéristiques et des conditions d'implantation du projet

- **Dans les 2 mois qui suivent le débat**

- la CPDP publie un **compte rendu** du débat
- la CNDP publie un **bilan**

- **Dans les 3 mois qui suivent le bilan de la CNDP**

- le maître d'ouvrage rend publique sa **décision** quant au principe et aux conditions de poursuite du projet (maintien, modifications, abandon)

Les dates du débat : du 28 avril au 10 septembre
(avec une suspension du 13 au 30 août)

Les points clefs du débat public **sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes**

- **Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'Albâtre et picarde ? Si oui, à quelles conditions au vu des différents usages de la mer ?**
- **Le projet de parc éolien des Deux Côtes répond-il à ces enjeux et contraintes ?**

12 réunions publiques

- La réunion d'ouverture
- 5 tables rondes thématiques
- 5 réunions de proximité
- La réunion de clôture

Avant chaque réunion, de 16h à 18h, une permanence est assurée par la CPDP, sur le lieu de la réunion

1000 participants et 2000 internautes depuis le début du débat

Les enseignements provisoires et évolutifs des 6 premières réunions publiques à l'écoute du public en vue du compte rendu de la CPDP

• Rappel des objectifs du Grenelle concernant l'éolien d'ici 2020 :

- 23% = la part des énergies renouvelables dans la consommation totale
- 25 000 MW d'éolien, dont 6 000 MW en mer

• Contexte et procédures d'implantation des parcs :

- la Manche comporte des zones techniquement favorables
- la concertation sur les zones propices à l'éolien en mer est en cours
- des appels d'offres seront lancés par le ministère avant la fin 2010
- constitution de garanties financières qui couvrent le démantèlement total (obligation légale)
- fiscalité : 12 879 € par an par MW installé (= 8,5 millions d'€/an) pour le projet « Large », dans la limite des 12 milles

Quelques éléments sur l'éolien en mer

- La technique est mature et le rendement peut encore être amélioré
- Le vent souffle plus régulièrement sur mer que sur terre ==> les éoliennes produisent 90% du temps, soit l'équivalent de 5 mois/an à pleine puissance, ce qui correspond à un taux d'efficacité de 42%. Pour le nucléaire, le taux d'efficacité maximum est de 85%
- Le vent est plus fort à 50/100 m d'altitude qu'au niveau de la mer
- L'éolien est une énergie dont on sait équilibrer la production en France : pas besoin, jusqu'à 20000 MW d'éolien, d'installer de MW thermique complémentaire (système de prévision IPES)
- Le tarif d'achat : supérieur au tarif moyen de l'électricité ; surcoût supporté par le consommateur (CSPE)
- Raccordement possible au poste électrique de Penly

Les arguments...

... pour :

- développement des énergies renouvelables, jugé indispensable dans le Grenelle
- développement d'une filière industrielle
- retombées en termes d'emploi
- retombées fiscales

... contre :

- crainte de perte d'une zone de pêche, modification des traditions de pêche
- risques de collision, voire de marée noire avec impact sur le refroidissement de la centrale nucléaire
- danger des mines
- crainte d'une prolifération de projets, et donc d'impacts, sur la zone
- crainte pour le tourisme (lié à la pêche)
- crainte pour la navigation de plaisance (sécurité)
- crainte pour les paysages
- crainte pour la faune (poissons, mammifères marins, oiseaux migrateurs) et pour la flore
- précipitation de la procédure de décision, alors que les objectifs du Grenelle sont à échéance 2020 ("il n'y a pas d'urgence")
- crainte de confier au privé un grand projet énergétique
- regret de la concentration de la production d'électricité sur ce territoire

Impacts du projet des deux côtes sur la pêche et les activités professionnelles de la mer (1)

• La Manche est

- étroite et très fréquentée (600 navires sur le rail, 2500 bateaux de plaisance en moyenne/jour) ==> problèmes de sécurité (risque d'accident)
- riche en ressource halieutique (4 grands gisements)

• La pêche

- en Haute-Normandie, 136 navires (3 bateaux-usines) pêchent 55000 t de poissons et coquillages
- au Tréport, 70 navires majoritairement de moins de 12m pêchent 3730 t (= 8M€)
- 1 emploi en mer génère de 1,5 à 3 emplois à terre

• Les pêcheurs danois

- Ont pratiqué pour Horns Rev 2 un dialogue utile sur les zones de pêche, la ressource halieutique, la sécurité, les compensations....
 - Ont constaté un impact limité sur les poissons et l'activité de pêche
- mais la transposition en France est contestée**

Impacts du projet des deux côtes sur la pêche et les activités professionnelles de la mer (2)

- **Les pêcheurs sont opposés au projet qui, dans sa version « Large », supprimerait 72km² de zone de pêche au chalut, principal type de pêche des bateaux du Tréport**
- **en outre, il :**
 - crée des champs magnétiques nuisibles aux migrations de bancs de poissons
 - Risque de masquer sur les écrans radars des bateaux se trouvant en difficulté derrière le parc
 - modifie les frayères et les migrations de bancs de poissons en phases de construction et de démantèlement
- **Ils redoutent de plus une multiplication de parcs sur la zone et contestent les protocoles d'études appliqués sur les ressources halieutiques**
- **Pour d'autres, ce parc est une opportunité de développement majeure, avec des emplois de marins spécialisés bien rémunérés**

Impacts du projet des deux côtes sur la pêche et les activités professionnelles de la mer (3)

Les pêcheurs restent opposés au projet, mais le comité national des pêches et le comité régional des pêches expriment que, s'il devait se réaliser, il devrait répondre aux conditions suivantes :

- une concertation très en amont
- une disposition des éoliennes qui garantisse la sécurité et un périmètre de parc le moins pénalisant possible pour la pêche
- des câbles de très bonne qualité et systématiquement ensouillés et contrôlés pour éviter tout accident
- l'immersion de récifs artificiels étudiée au cas par cas en accord avec la pêche professionnelle

Impacts du projet des deux côtes sur la pêche et les activités professionnelles de la mer (4)

- la réalisation d'études en collaboration avec les professionnels de la pêche (risques, impacts socio-économiques, environnementales), et suivi
- une augmentation des quotas en cas d'augmentation de la ressource dans le parc
- Des indemnités pour couvrir le manque à gagner durant le chantier
- reversement effectif d'une partie de la taxe aux organisations professionnelles ; privilégier les pêcheurs basés sur place et à l'année

La Compagnie du Vent répond :

- **Chalutage :**

- les modalités d'ensouillage des câbles et les conditions de navigation et de pêche à l'intérieur du parc seront décidées par une Grande Commission Nautique

- **Sécurité :**

- plus de 1 000 éoliennes fonctionnent en mer en Europe sans accident majeur constaté. Un éloignement suffisant des éoliennes du rail de navigation, un balisage approprié et des moyens d'information et d'assistance éprouvés (AIS embarqués, bateau de secours) sont prévus

- **Modification des frayères :**

- elle propose la mise en place de récifs artificiels dans et hors du parc

- **Élaboration des protocoles d'études :**

- elle souhaite la collaboration avec les pêcheurs pour préciser la zone d'implantation et l'agencement du parc

- **Opportunité :**

- l'activité éolienne serait source de diversification pour les marins ; la partie de la taxe affectée aux usagers de la mer représenterait jusqu'à 4,2 millions € par an pendant toute la durée de vie du parc

Impacts du projet sur l'emploi (1)

• Quelques chiffres

- **150** entreprises françaises actives dans l'éolien
- il faut au moins **200** nacelles/an pendant 3 ans pour démarrer une filière industrielle d'assemblage, mais moins pour les autres composants
- l'éolien offshore permettrait, selon une étude (Syntex), de créer **6000** emplois directs (**21000** emplois indirects) d'ici 2020 si on atteint les objectifs du Grenelle de l'environnement
- pour la CCI Littoral Normand Picard, 84 entreprises de Normandie, Picardie et Nord-Pas de Calais sont intéressées par le projet
- pour La Compagnie du Vent, le projet créerait de **650** à **900** emplois directs (+ **1100-1200** emplois indirects) pendant 3 ans (construction) puis **50** emplois directs (+**100** indirects) pendant la durée de vie du parc (maintenance)

Impacts du projet sur l'emploi (2)

- **Une filière de formation dynamique se met en place en Normandie et Picardie**
- **Des objections ont été présentées concernant la transposition des expériences à l'étranger par crainte que:**
 - les emplois supprimés directs et indirects soient sous-évalués
 - la main d'œuvre soit majoritairement extérieure au pays, la filière n'étant pas maîtrisée en France,
- **Les pêcheurs sont inquiets et restent opposés au projet**
 - Ils veulent « rester pêcheurs »
 - Ils ne veulent « pas de subventions mais un droit au travail »
 - Ils déplorent qu'on « parle d'emplois nouveaux et pas des emplois perdus »
 - Ils craignent que le projet ne génère pas ou peu d'emploi local
 - Ils « s'inquiètent du devenir des 250 marins et 1000 emplois à terre liés à la pêche côtière ».

Exemples d'emplois créés, dans d'autres sites, pas nécessairement transposables

Des exemples d'emplois liés à l'éolien en France et en Europe

Enercon emploie 230 personnes (10 en 2002)

La ville de Montdidier a financé 4 éoliennes d'où production d'énergie + revenus réguliers pour la commune + emplois locaux pour le terrassement, le raccordement électrique et la maintenance

A Brême (Allemagne), 500 emplois créés pour les fondations seulement, au total 3 000 emplois directs et 9 000 emplois indirects

Le port d'Esbjerg (Danemark) regroupe 80 % de l'industrie offshore du pays : 2 000 à 3000 emplois, pour un chiffre d'affaires annuel de 930 millions d'euros.

Les parcs éoliens Horns Rev I et II (Danemark) ont généré 550 embarquements et la filière industrielle éolienne en mer a créé 2500 emplois en phase de construction (hors emplois indirects)

reconversion d'un pêcheur danois dans le transport de personnes pour la maintenance : 7 bateaux, dont 3 construits à Esbjerg

Impacts du projet sur la faune et la flore (1)

Concernant la faune et la flore sous marines (hors pêche)

- Des conséquences difficiles à établir
- Le principal impact est pendant les travaux :
 - le panache turbide modifie le milieu au pied des éoliennes
 - le retour à la normale peut localement prendre 10 ans
- Durant l'exploitation : pour le Gemel, l'enrochement favorise les moules, les crabes et certains poissons mais l'augmentation de matière organique peut perturber d'autres poissons

Impacts du projet sur la faune et la flore (2)

Concernant les oiseaux

- La Manche est un couloir migratoire majeur
nombreuses craintes sur la perturbation des migrations et le danger de collision
craintes redoublées en cas de multiplication des parcs

Au Danemark

- Les études de suivi menées sur les parcs de Horns Rev I et II montrent un impact limité sur les oiseaux : les ornithologues observent que les oiseaux, pour l'essentiel, contournent ces parcs (47 collisions annuelles recensées sur les 250 000 oiseaux fréquentant la zone)
- Mais la transposition en France de la situation au Danemark est fortement contestée

Impacts du projet sur la faune et la flore (3)

- **Les études d'impact de La Compagnie du Vent sont jugées insuffisantes par certains spécialistes, pêcheurs, chasseurs et associations.**
- **Les critiques portent sur :**
 - l'absence d'observation de certains oiseaux (bernache cravant)
 - un trop faible nombre d'observations
 - une méthode de suivi insuffisante (observations par avion et radar et non par bateau)
- **Tous souhaitent des études plus approfondies**

La Compagnie du Vent répond :

- les études qu'elle a effectuées sont parmi les plus pointues menées jusqu'à présent en France ; elles suivent les protocoles européens actuels
- elle constate que le débat fait ressortir la nécessité d'approfondir ces études, de façon à élaborer un projet qui soit le plus viable possible
- elle s'engage à mener des études complémentaires et à établir avec les professionnels un protocole d'études sur les oiseaux
- elle propose de créer un comité de suivi avec une présidence tournante

Impacts du projet sur les paysages et le trait de côte

• Les paysages de jour

- Une éolienne située à 14 km apparaît comme une allumette de 1 cm placée à 1 m de l'œil.
- La simulation de La Compagnie du Vent est contestée par beaucoup : point de vue trop bas, photomontage « fallacieux »
- Mais la perception peut être ressentie de manière différente et jugée totalement insupportable par certains, mais acceptable par d'autres.

• Les paysages de nuit

- Balisage maritime : feu jaune aux angles du parc (visibilité minimum 5 milles) et au pourtour du parc, tous les 2 ou 3 mâts
- Balisage aéronautique à l'étude : feu rouge à éclats sur la nacelle des mâts
- Beaucoup craignent des feux non synchronisés et un clignotement permanent.

• La préservation du “trait de côte”

- Demande d'allouer les retombées financières prioritairement à la préservation du trait de côte, ainsi qu'à des projets environnementaux.

Incidences éventuelles sur le tourisme

- **La Baie de Somme attire des millions de visiteurs/an**
 - C'est un tourisme "nature, populaire et de toute l'année"
 - La baie est belle parce que préservée
 - Les touristes viendront-ils aussi nombreux si le parc s'implante ?
- **Le Tréport attire pour son port de pêche**
 - Pour certains, si la pêche décline, le tourisme suivra le même sort
- **D'autres considèrent que la création du parc pourrait provoquer un effet de curiosité et permettre de nouvelles activités touristiques**

L'incidence éventuelle sur la navigation de plaisance et l'immobilier

• La navigation de plaisance

- plaisance côtière : ne subirait pas d'impact
- pêche-plaisance : risque d'attraction du parc et de non-respect des règles de sécurité
- plaisance au large : risques de navigation accrus, en cas de mauvais temps.

• L'immobilier

- Certains croient voir les prémices d'une baisse de l'immobilier depuis l'annonce du parc
- D'autres constatent que les craintes élevées il y a 30 ans à l'annonce de la centrale de Penly se sont révélées infondées

La Compagnie du Vent répond :

- **D'après ses études, la quantité de sédiments arrivant vers la baie de Somme ne sera pas augmentée par l'implantation du parc**
- **Les processus hydro-sédimentaires littoraux ne seront pas modifiés : pas d'impact sur le trait de côte, en particulier en Baie de Somme**
- **Une étude aux Etats-Unis portant sur 7500 transactions immobilières au voisinage de plusieurs parcs terrestres a montré qu'il n'y avait aucune incidence statistique sur le prix des biens immobiliers**
- **Elle se dit prête à étudier les propositions de participation des citoyens et des collectivités à l'investissement**



DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES



cndp
Commission particulière
du débat public
Projet de parc éolien
en mer des Deux Côtes

Réunion de proximité
1^{er} juillet 2010 – Ault

Merci de votre attention

Rendez-vous sur notre site internet

<http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org>

et le 6 juillet à Fort Mahon pour une réunion de proximité sur le projet de parc éolien en mer des deux côtes

